

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Décision du 12 janvier 2012 désignant un administrateur provisoire du syndicat interhospitalier de Montceau-les-Mines

NOR : ETSH1230018S

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;
Vu la décision du 7 janvier 2011 désignant les administrateurs provisoires du syndicat interhospitalier de Montceau-les-Mines ;
Vu la demande de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne du 5 janvier 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Annick DARRIEU, directrice d'hôpital, est désignée à compter du 17 janvier 2012 pour assurer l'administration provisoire du syndicat interhospitalier de Montceau-les-Mines jusqu'à la nomination d'un secrétaire général et pour une durée ne pouvant excéder six mois.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de secrétaire général sont assurées par Mme Annick DARRIEU.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance du syndicat interhospitalier de Montceau-les-Mines ainsi qu'aux administrateurs provisoires précédemment désignés et à la directrice générale de l'agence régionale de santé de Lorraine.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 17 janvier 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 12 janvier 2012.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
A. PODEUR